

Séance du Conseil des EPF des 26 et 27 septembre 2018

Le Conseil des EPF juge son réseau de collaborations internationales menacé

Lors de sa séance des 26 et 27 septembre 2018, le Conseil des EPF a souligné l'importance cruciale du réseau de collaborations internationales en matière de formation, de recherche et d'innovation. En l'absence d'un accord-cadre avec l'UE, la Suisse risque d'être exclue des programmes-cadres de recherche européens. L'initiative pour l'autodétermination, qui fera l'objet d'une votation en novembre prochain, menace elle aussi la collaboration internationale et, partant, le succès des hautes écoles et du pôle de recherche suisse.

Berne, le 27 septembre 2018 – Lors de sa séance des 26 et 27 septembre 2018, le Conseil des EPF a fait part de son inquiétude concernant les négociations sur l'accord-cadre avec l'UE ainsi que la votation de novembre sur l'initiative pour l'autodétermination. Il demande aux acteurs politiques de s'engager en faveur de la stabilité et de la fiabilité des relations avec l'Union Européenne (UE).

La collaboration internationale, un facteur de succès

Le vaste réseau de collaborations internationales qu'entretient le secteur scientifique suisse est l'une des clés de son succès. Or, faute d'accord-cadre, la participation aux programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD) est compromise. La concurrence internationale est essentielle pour que les institutions suisses de formation puissent maintenir leur position de pointe. Pour le Conseil des EPF, les programmes de recherche internationaux revêtent donc une grande importance, car ils permettent à la Suisse de garder le contact avec les meilleurs chercheurs et de rester en lice pour obtenir des subventions. Les programmes d'encouragement de l'UE revêtent une importance déterminante pour l'économie helvétique également. Sur cinq projets auxquels notre pays participe, les PME suisses sont impliquées au moins une fois. Un quart des contributions financières accordées aux institutions suisses va également aux PME et à l'industrie. Les UE-PCRD ne peuvent pas être remplacés par des programmes nationaux, raison pour laquelle une exclusion aurait de lourdes conséquences sur la capacité d'innovation de la Suisse, à moyen comme à long terme.

L'initiative pour l'autodétermination sème l'incertitude, aussi parmi les scientifiques suisses

Le peuple suisse se prononcera sur l'initiative pour l'autodétermination le 25 novembre 2018. Le Conseil des EPF estime que cette initiative met en péril les relations internationales solides et fiables de la Suisse et aurait des conséquences néfastes sur la recherche, pour laquelle l'incertitude est un véritable poison. Nous en avons déjà fait l'expérience lors de l'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse», qui a entraîné l'exclusion de la Suisse par l'UE du programme «Horizon 2020». Plus tard, la Suisse a vu sa participation à des projets diminuer sensiblement et a en outre accusé un fort recul au niveau de la coordination de projets et des contributions obtenues.

Tanja Zimmermann, nouveau membre de la direction de l'Empa

Lors de sa séance, le Conseil des EPF a nommé Tanja Zimmermann au sein de la direction de l'Empa. Née à Hambourg, elle a effectué des études de sciences et technologie du bois et pris la tête d'un groupe de recherche à l'Empa en 2001, avant de diriger, à partir de 2011, le département dédié à la recherche appliquée sur le bois. Grâce à sa curiosité, à sa créativité et à sa compétence scientifique, Tanja Zimmermann est parvenue à conférer une renommée internationale à un champ de recherche jusque-là méconnu. Avec son équipe, elle a développé de nouveaux matériaux à partir du bois et de ses composants, comme des bio-encre 3D qui peuvent être utilisées entre autres en biomédecine. Dans un logement pour étudiants faisant partie du projet NEST de l'Empa, elle a testé différentes utilisations du bois (basées p. ex. sur des caractéristiques antimicrobiennes, magnétiques ou ignifuges). Depuis septembre 2017, Tanja Zimmermann dirige le nouveau département *Functional Materials*. Ses qualités de leader et sa vaste expertise scientifique ont convaincu la commission de nomination.

Renseignements

Gian-Andri Casutt, responsable de la communication

Téléphone +41 (0) 44 632 20 03

Mobile +41 (0) 79 636 94 64

gian.casutt@ethrat.ch

Conseil des EPF, Haldeliweg 15, CH-8092 Zurich, www.cepf.ch

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.